Journal de La Haye.

LA HAYE, *le* 23 *avril.*

; par arrêté du 19 de ce mois, n° 67, a accordé de- honorable à M. le lieutenant-général, comte Perponcher, de ses fonctions d'envoyé extraor- et ministre plénipotentiaire des Pays-Bas près de la Prusse; S. M. a remercié, à cette occasion M. de cher du zèle et de la fidélité avec lesquels il a servi endant sa longue carrière diplomatique.

—

rêté du 19 de ce mois, n° 68, S. M. a nommé en- ministre plénipotentiaire des Pays-Bas près de la de Berlin, M. le baron A. G. J. Schimmelpenninck Oye, jusqu'alors envoyé extraordinaire et ministre otentiaire près de la cour de Russie,

—

le baron W. Mollerus, actuellement envoyé extraor- et ministre plénipotentiaire des Pays-Bas près de d'Autriche, a été nommé, par arrêté royal du 20 de , n° 75, en la même qualité près de la cour de

—

rêté du 20 de ce mois, n° 74, S. M. a nommé en- traordinaire et ministre plénipotentiaire des Pays- de la cour de Vienne, M. le baron J. D. B. A. van eren.

—

arrêté royal du 20 de ce mois, M. le conseiller d'état A. J. L. van den Bogaerde de ter Brugge, a été grand-échanson de S. M. le roi.

—

., par arrêté du 20 de ce mois, n° 76, a accordé sion honorable à M. le conseiller d'état, baron L. van den Bogaerde de ter Brugge, de ses fonctions verneur de la province du Brabant-Septentrional. r den Bogaerde, qui a été remercié à cette occasion, les services qu'il a rendus, cessera ses fonctions de rneur à partir du 15 mai prochain.

A. J. Borret, actuellement conseiller-d'état, a été gouverneur de la province du Brabant-Septen- et en même temps conseiller-d'état en service extra- aire.

—

arrêté royal du 21 de mois, n° 153, nomme mem- conseil-d'état:

M. van Sonsbeeck, aujourd'hui conseiller à la Cour ciale de justice d'Overyssel; et

A. C. A. van Nispen van Zevenaar, actuellement issaire du district de Doesburg et Zevenaar.

—

a fait plusieurs nominations dans les administra- locales, parmi lesquelles nous remarquons la nomi- de M. D. J. E. van Löben Sels, aux fonctions de aire de la ville de Zutphen en remplacement de M. Lulofs, qui a obtenu récemment démission honorable, lle de M. J. L. A. de Grave, aux fonctions d'échevin de lle de Gouda, en remplacement de M. J. W. Blanken, bourgmestre de ladite ville.

—

Staats-Courant mentionne aujourd'hui la nomina- de chevaliers de l'ordre du Lion-Néerlandais de MM. Van Brée, compositeur à Amsterdam, et J. Dixon, ant de machines à vapeur dans ladite ville. Ces deux nations ont été faites par arrêté royal du 15 de ce , n° 7.

---

même feuille contient en outre 1° un arrêté royal du mois, *Staatsblad* n° 10, portant suppression du bureau rception, du côté de terre, de Hulst, et érection d'un bu- expédition et de perception à Kapellebrug, dans la pro- de Zélande; 2° un arrêté de S. M. du 9 de ce mois, *Staats-* 12, qui supprime le bureau de perception d'Oosterbes- dans la province de Drenthe, à partir du 1er mai pro-

Il s'est formé une commission de bienfaisance à Ruinen soulagement de 27 ménages, composés de 130 person- qui sont réduits, à peu d'exceptions près, à la plus pro- misère par l'incendie qui a eu lieu dans ladite commune, ce mois.

commission se compose de M. R. A. van Echten van Hol- maison de campagne dite *Echten*, commune de Rui- M. L. Nysingh, à Westerbork, et de M. H. J. Kymmell, ien. Les dons pourront être transmis à un de ces com- landis que les personnes, qui voudraient contribuer uvre charitable en se chargeant de recueillir ces dons rtes localités, sont priées d'en informer la commis- et le public en même temps.

voyons dans le *Handelsblad* que S. M. le roi des Fran- a transmettre une médaille d'or, à M. J. A. Savert, capi- goniaphe *Willem de Eerste*, du service d'Amsterdam. Cette distinction est une récompense de la belle e ce capitaine qui a sauvé neuf naufragés d'un lougre français échoué, en octobre dernier, à la hauteur de Schiermonnikoog.

S. M. le roi a fait remettre un superbe bracelet à Mad. Koning-Buys qui a rempli la partie vocale au concert *Felix-Meritis*, à Amsterdam, lors du séjour de LL. MM. dans la capitale.

Ole-Bull.

Le *Handelsblad*, en parlant du concert donné, avant-hier, au Théâtre-Français à Amsterdam, par Ole-Bull, dit que jamais le public n'a éprouvé une soirée plus enthousiasmante que celle caractérisée cette occasion par le célèbre violoniste norvégien. La salle a retenti d'applaudissemens aussi vifs que prolongés après chaque *Solo* et le virtuose a été rappelé à quatre reprises. Tous les connaisseurs, sans exception, ont été entraînés et ont été forcés d'avouer que jamais depuis Paganini ils n'avaient entendu des sons si magiques. C'est surtout dans un *Quatuor*, exécuté sur son seul violon que M. Ole-Bull a produit une illusion telle que tous les yeux cherchaient les quatre instrumentistes dont il jouait simultanément les parties, dans leurs spécialités comme dans leurs *Tutti*, avec une précision miraculeuse. En un mot, cette soirée est un nouveau fleuron à ajouter à la couronne artistique du célèbre virtuose.

Le superbe et élégant magasin de M. A. Salmon au *Plein*, vient de s'enrichir de grand nombre d'objets du dernier goût, que son propriétaire a rapportés récemment de Paris.

(*Voir aux Annonces.*)

— On nous écrit d'Amsterdam qu'à la vente de M. Immerzeel, dont nous avons déjà rendu compte, se trouvait un exemplaire du *Jardin d'Armoiries*, Gand 1567. *Ghendert Salenson*, qui a été porté jusqu'au prix de 50 fl. 50 cts.; sur la première page se trouvaient les armes et la signature de *Reynaud van Brederode* 1593.

Cet ouvrage étant très rare, nous ferons remarquer qu'il s'en trouve un autre exemplaire dans la collection de M. le baron de Keverberg (n° 1231, in-8°), qui se vendra lundi prochain.

— Le 10 de ce mois, un petit pigeon, de plumage fauve, s'est abattu sur la maison du garde à Schokland. Il portait sur la deuxième grosse plume de l'aile gauche le chiffre 48 et sur la sixième: *J. J. F. 50. Anvers.*

Un garçon de dix ans s'est suicidé, il y a quelques jours, dans la commune d'Arleux, arrondissement de Douai. Cet enfant allait à l'école au village de Brunémont, et comme sa mère l'engageait à partir malgré ses répugnances, il lui dit: « Va, c'est la dernière fois que je m'en irai. » Et résolument il partit. Arrivé sur le pont d'Arleux, il défit sa blouse et se jeta dans la rivière, où il se noya. Une personne qui traversait Arleux, au moment où le suicide était porté en terre, raconte que cet événement avait produit une bien pénible sensation dans cette commune.

Nous devons une reponse à deux articles de l'*Arnhemsche Courant*.

Ce journal n'est pas très-satisfait, d'abord de ce que nous avons dit dans un précédent n° relativement au dernier emprunt de sept millions.

La gazette d'Arnhem ne voit dans l'empressement avec lequel on a souscrit pour près de cinquante neuf millions, qu'une nouvelle preuve de la déplorable maladie de notre époque: le désir de s'enrichir promptement. Au lieu de placer ses capitaux dans des entreprises industrielles et augmenter ainsi la richesse nationale, on préfère risquer son argent dans des spéculations sur les fonds publics sans aucun fruit pour la prospérité du pays.

Il y a du reste chez nous, ajoute la gazette d'Arnhem, par suite de plusieurs causes, dont nos impôts élevés ne sont pas une des moindres, absence de prospérité, stagnation pour ne pas dire décroissement dans la plupart des branches de l'industrie: il en résulte que, beaucoup de grands capitaux restant sans emploi, l'argent se trouve à bas prix. Il ne faut donc pas s'étonner de voir ceux qui ne pouvant obtenir 2 1/2 à 3 pour cent dans des entreprises commerciales ou autres, donner leur fonds au gouvernement moyennant cinq pour cent.

Ainsi l'esprit d'agiotage et l'absence de prospérité, voilà, d'après la gazette d'Arnhem, les deux seules causes auxquelles il faille attribuer l'empressement du public à souscrire pour plus de huit fois la somme demandée, à un emprunt ouvert au-dessus du pair.

Maintenant nous prions nos lecteurs de prendre en mains l'*Arnhemsche Courant* du 12 janvier de l'année passée: ils y trouveront un aperçu de la baisse successive de nos fonds publics pendant un espace de six mois. L'auteur de ce tableau attribue-t-il cette baisse à l'agiotage, à la misère publique, au tarissement des sources de prospérité nationale? Pas le moins du monde. Voici ses propres paroles:

« Et cette diminution effrayante dans la valeur de nos fonds »publics, a eu lieu, ainsi que l'*Arnhemsche Courant* l'a si bien »remarqué, durant une période où la plus parfaite harmonie »régna entre le gouvernement et la majorité de la représentation »nationale, où la mère-patrie aussi bien que les colonies jouis»saient d'une paix et d'un repos sans exemple, où nous eûmes à »nous réjouir de l'augmentation des produits de Java, où des »ventes considérables pour compte de la Société de Commerce »eurent lieu régulièrement, où la Bourse n'éprouva nul choc »désastreux, où les capitaux abondaient de toutes parts, etc. »

Quelle était donc, d'après la gazette d'Arnhem la cause de la dépréciation de nos fonds publics à cette époque? Le manque de crédit dans un ministre des finances qui ne cherchait à faire marcher le char de l'état, qu'au moyen de nouveaux impôts et de nouveaux emprunts.

Le cours des fonds publics est, selon la gazette d'Arnhem, le thermomètre du crédit qu'un pays accorde à ceux qui dirigent ses affaires. Eh bien, que nos lecteurs veuillent bien comparer la cote de nos fonds à l'époque où elle publia les lignes que nous venons de traduire, avec celle d'aujourd'hui, et prononcer après si c'est bien à la gazette d'Arnhem à nous contester le droit de dire que le pays a confiance dans son gouvernement (1).

La gazette d'Arnhem ne sait pas où nous avons pu apprendre que le gouvernement veut marcher avec énergie et persévérance dans les voies des réformes financières et politiques. Si [illegible] le numéro d'aujourd'hui, le lecteur de la gazette d'Arnhem [illegible] ici. Dans le n° 3 [illegible] et 6 mars 1841, le journal, en défendant contre la gazette de Flessingue, qui lui reprochait l'inconséquence d'avoir d'abord combattu le ministre des finances, tandis qu'il le défendait maintenant, s'exprime ainsi:

« Mais ce n'est pas nous qui avons changé, c'est M. Rochussen. »Nous désapprouvons encore, ce que nous désapprouvâmes na»guère, mais puisque, depuis cette époque, ce ministre a pris »plusieurs mesures constitutionnelles et énergiques; puisque »NOUS SAVONS qu'il *travaille avec zèle* à introduire de l'ordre dans »nos finances, et qu'il prépare un meilleur système d'impôts, »nous agirions comme des insensés, et nous serions des artisans »de malheur si, pour l'avoir blâmé lorsqu'il s'égarait, nous »continuions à le combattre maintenant qu'il marche dans la »bonne voie. »

Ce que la gazette d'Arnhem *savait* en 1841, nous le *savons* en 1842. Qu'y a-t-il là de surprenant?

Dans un prochain numéro, nous continuerons notre règlement de compte avec l'*Arnhemsche Courant*.

On mande de Strasbourg, sous la date du 29 mars, au *Staats-Courant*:

Par suite des rapports qui ont été faits au ministère français sur les difficultés résultant de l'exécution du traité avec les Pays-Bas en ce qui concerne le transport de denrées coloniales par le Rhin à Strasbourg, les départemens des finances, du commerce et des affaires étrangères se sont concertés, et ont arrêté ce qui suit:

D'abord, le transbordement dans les ports intermédiaires, pourra être autorisé sous les conditions suivantes:

1° Ce transbordement ne pourra s'effectuer que dans les ports de Cologne, de Mayence, de Mannheim et de Rheinschanze quant à la navigation du Rhin, et seulement à Coblence pour les importations par la Moselle;

2° Cette mesure ne pourra être exécutée qu'après la nomination et l'admission d'agens consulaires français dans chacun de ces ports, Mayence excepté, où il se trouve déjà un commissaire royal;

3° L'exercice de cette faculté est subordonné à la condition que le fait s'accomplira sous la garantie des agens consulaires près desquels il faudra justifier de l'espèce et de l'origine des marchandises, ainsi que de la nationalité des bâtimens, au moyen d'attestations délivrées par le consul français en Hollande, des manifestes primitifs et des expéditions ou certificats de la douane néerlandaise. Pour l'opération qui s'effectuera au lieu d'escale, l'agent consulaire français devra certifier l'identité des marchandises transbordées et la nationalité des navires affectés au transport à Strasbourg ou à Sierck;

4° Finalement, il n'est rien changé à la stipulation expresse du traité, d'après laquelle l'importation doit se faire sous le pavillon d'une des deux parties contractantes, à l'exclusion de tous autres pavillons.

D'un autre côté, le dépôt temporaire des marchandises pourra avoir lieu, en cas d'urgence, dans les mêmes ports intermédiaires. A cet effet, les agens consulaires français sont autorisés à délivrer des permis de débarquement, lorsque l'urgence sera reconnue, et ils devront justifier, sous leur responsabilité, que les marchandises provenant de ces dépôts temporaires et envoyées à Strasbourg ou à Sierck, sont les mêmes que celles annoncées primitivement des Pays-Bas. Les [illegible] mêmes exigées pour le [illegible], à plus forte raison, lorsqu'il s'agira d'abandon à terre ou d'un dépôt momentané.

M. Witt, inspecteur de la navigation rhénane à Mannheim, a été autorisé par le ministre des finances à remplir provisoirement les fonctions d'agent consulaire à Mannheim et à Rheinschanze.

M. Kehrman, à Coblence, à ce qu'on prétend, aurait été également nommé par le gouvernement français, et l'on serait en négociation avec la Prusse pour la nomination d'un consul à Cologne.

Les marchandises destinées à être admises en France au paiement des droits d'entrée, et qui sont expédiées des Pays-Bas, doivent être accompagnées, maintenant:

1° D'un certificat du consul français à Amsterdam, etc.;

2° D'un acte d'expédition [illegible] l'administration des droits d'entrée [illegible];

3° D'un certificat d'exportation [illegible] employés du Lobith;

---

(1):

4 janvier 1842.		22 avril 1842.
5 % Dette active.		101 1/2.
2 1/2 [illegible]		[illegible]
2 1/2 [illegible]		[illegible]
5 % [illegible]		[illegible]
5 % Emprunt des Indes.		95 1/2.
Billets de Change.		21 1/2.

4° Un certificat de transbordement délivré par le consul français résidant dans les ports du Rhin où l'opération s'effectue.

A l'arrivée d'un bâtiment à Strasbourg, les documens mentionnés ci-dessus sont remis au consulat néerlandais, par les employés de la douane, aux fins de vérification et de visa.

On a donc l'espoir que dorénavant rien n'entravera plus le cours régulier du commerce entre la Hollande et Strasbourg, en ce qui concerne les formalités prescrites par le traité.

Pendant le dernier trimestre de 1841, il est arrivé, partis Rhin, à Strasbourg, venant des Pays-Bas, de marchandises :

1,470 balles de coton. 287,345 kilo.
820 » » café. . 49,265 »
57 caisses d'indigo. 8,031 »

Voici un résumé des nouvelles commerciales publiées hier par le *Straats-Courant* :

On mande de Christiansand, à la date du 16 mars, que pendant le dernier trimestre de 1841, il y a eu 29 arrivages néerlandais sur lest, qui tous ont réappareillé avec du bois.

En 1841, on y a importé pour une valeur de 26,837 florins en pommes de terre, et on en a exporté également pour les Pays-Bas des bois pour une valeur de 66,240 florins.

Du reste, le commerce en général n'y est pas animé et il n'y a pas d'espoir de voir améliorer cet état de choses.

Smyrne, le 29 mars 1842.

Les navires néerlandais de *Jonge Maria*, capitaine G. J. Meeuwe, et de *Archipel*, capitaine J. A. Spykman, ont réappareillé dudit port, le premier pour Rotterdam et le second pour Amsterdam. L'*Amsterdam* et la *Frisia* ne tarderont pas à faire voile pour la même destination.

On écrit d'Alexandrie, sous la date du 16 du même mois, que le septième navire étranger était en partance pour les Pays-Bas et qu'il avait chargé du froment, des fèves et de la linette à 45 et 50 fl. par last, par suite du manque de navires néerlandais.

Gênes, le 29 mars 1842.

En 1841, il est arrivé dans ce port 12 navires néerlandais, qui ont réappareillé chargés de vins, de fruits, etc.

On prévoit que par suite du récent traité de navigation entre les Pays-Bas et la Sardaigne, la navigation se fera presque exclusivement sous pavillon néerlandais, parce que l'assimilation des droits de tonnage et de port avec les navires sardes a réduit ces droits à près de la moitié. C'est un avantage dont la navigation néerlandaise ne manquera pas de faire son profit.

Les articles d'exportation des Pays-Bas pour la Sardaigne se composent principalement de sucre raffiné, de tabac en feuilles, de fromages, de différens produits coloniaux, comme le café java, l'indigo, l'étain de Banca et quelques drogueries et épiceries.

Le sucre raffiné a déjà reçu, depuis quelques années, une extension considérable qui va toujours en augmentant. L'année passée, les arrivages se sont élevés à 2040 barils, et ils augmenteront encore par suite de l'excellente qualité et de la extrême modération des prix de cette denrée, qui détruisent presque entièrement la concurrence des sucres raffinés d'Angleterre et d'Amérique.

La consommation du café java est presque générale, mais elle s'est surtout étendue à Milan, où l'on attend des arrivages considérables provenant de la dernière vente de la Société de Commerce des Pays-Bas.

Il en est de même de l'étain de Banca, dont on reconnaît généralement la supériorité sur celui importé par l'Angleterre.

D'un autre côté, le commerce des épiceries est de peu d'importance, il se borne à quelques petites parties de clous de girofle et de muscades.

La régie sarde continue à manipuler de fortes parties de tabac d'Amersfoort. En 1841, on en a importé 296 barils et 224 balles.

Pendant la même année, on a importé 61,600 fromages (*roodkaas*) et 2942 fromages de Gouda. Le premier article a toujours une grande vogue, nonobstant les forts droits d'entrée.

L'exportation pour la Néerlande continue à languir, elle s'est bornée à deux cargaisons d'huile, de fruits secs et de quelques produits siciliens.

Nous avons reproduit dans notre numéro du 21 avril, un article du *Courrier-Français*, sur des communications relatives au droit de visite, adressées par la Russie aux États-Unis. Aujourd'hui nous lisons à ce sujet l'article suivant dans le *Constitutionnel* :

« Les renseignemens que nous avons pris nous font considérer comme tout-à-fait exacte, au moins quant au fond des choses, l'information du *Courrier Français* sur les récentes communications de la Russie avec l'Amérique au sujet du droit de visite. Voici le vrai sur cette affaire. Avant le 15 juillet 1840, une étroite amitié, fondée sur la haine de l'Angleterre, liait la Russie et l'Amérique. C'était, selon l'expression mignarde d'un homme d'état, une sorte d'alliance carlo-républicaine contre le gouvernement aristocratique et constitutionnel de la Grande-Bretagne. Depuis 1840, la Russie se trouve si heureuse d'avoir détaché l'Angleterre de la France, qu'elle s'épuise en bons procédés et en complaisances pour entretenir la sympathie de sa nouvelle alliée. C'est comme la lune de miel de l'union qui a été contractée à nos dépens. L'espèce d'avis comminatoire donné dans cette circonstance par la Russie à l'Amérique est un des gages de cette vive tendresse de la Russie pour l'Angleterre.

» M. de Brunnow a fait savoir à M. Everett, qui représente les États-Unis à Londres, que l'Amérique ne pourrait espérer aucun appui de la part du cabinet de Saint-Pétersbourg dans ses projets d'opposition contre le droit de visite, le cabinet de Saint-Pétersbourg ayant la ferme résolution de concourir autant qu'il était en lui à la répression de la traite. M. de Brunnow a ajouté, et ceci est pour nous le point le plus grave, que le gouvernement français avait des embarras intérieurs sur cette question, mais qu'il était uni d'intention avec les quatre puissances, et que le concert européen existait en réalité et dans toute sa plénitude sur cette question. Il ne fallait donc considérer l'ajournement de la ratification de notre part que comme un simple délai. »

Le *Courrier Français* en reproduisant l'article que l'on vient de lire, le fait suivre des réflexions suivantes :

Ces détails, dont l'exactitude nous est connue, prouveront à la *Presse* que la communication faite par M. de Brunnow à M. Everett est d'une date assez récente et postérieure, en tout cas, à la ratification du traité. En donnant cet avis comminatoire au représentant des États-Unis, le gouvernement russe savait à quoi s'en tenir sur les dispositions des Chambres françaises et sur celles du gouvernement français; et s'il n'a pas craint d'affirmer que l'ajournement demandé par la France ou proposé à la France était un simple délai, il faut croire que M. Guizot avait autorisé les puissances coalisées à compter sur le parfait dédain avec lequel un ministre du roi traite les décisions de la Chambre des députés.

« Il n'y a pas de ministre en France, nous dit la *Presse*, qui ne sache parfaitement qu'en ratifiant le traité du 20 décembre il préparerait sa mise en accusation. » Nous prendrons cette phrase à la *Presse* en temps et lieu; mais nous sommes très-éloignés de partager son optimisme. Nous croyons que l'homme qui a été assez aventureux et assez aveugle pour signer le traité du 20 décembre, pourrait bien pousser l'oubli de ses devoirs jusqu'à le ratifier. L'impatience que M. Guizot éprouve de dissoudre la Chambre élective n'a pas à coup sûr un autre objet.

Oui, M. Guizot ratifiera le traité du 20 décembre, si on lui en donne le temps; et voilà pourquoi nous combattons en même temps le principe du droit de visite et le système ministériel. Il serait en vérité beaucoup trop platonique, quand nous attaquons un traité que la *Presse* elle-même déclare funeste, de laisser de côté, d'épargner le ministère qui l'a signé et qui le défend. Certes, nous ne considérons pas cette grande question comme un intérêt de parti, et il ne dépendra pas de nous que toutes les opinions ne se réunissent dans un même sentiment contre les prétentions de l'Angleterre. Ce n'est pas la presse opposante qui met le gouvernement d'un côté, et de l'autre la nation; c'est le ministère lui-même qui se sépare ici de tous les intérêts nationaux et qui fait cause commune avec l'étranger.

Comment pourrions-nous discuter le traité du 20 décembre, l'affaire du *Marabout* et celle de la *Sénégambie*, sans rencontrer la question ministérielle, puisque le ministère se met en travers dans ce débat, et apporte dans nos Chambres, en se les appropriant, les argumens du cabinet anglais? M. Guizot n'a-t-il pas plaidé le droit de l'Angleterre dans l'affaire de la *Sénégambie*? N'a-t-il pas admis la juridiction des tribunaux anglais pour nos équipages, en violation des traités de 1831 et 1833? Ne lui a-t-il pas semblé tout naturel qu'un bâtiment commissionné par le représentant de la France au Sénégal fût arrêté et confisqué comme un esquif de pirates? M. Guizot, en un mot, n'a-t-il pas appuyé toutes les prétentions de l'Angleterre, excusé toutes ses violences, autorisé toutes ses usurpations? Est-il bien placé, après cette conduite, pour porter nos réclamations devant la Grande-Bretagne? et n'a-t-il pas tout fait pour que l'opinion publique enveloppât son nom dans la réprobation qui s'attache au traité? Nous ne savons pas, quant à nous, le moyen de séparer un acte aussi grave de la responsabilité du ministre des affaires étrangères. C'est à la *Presse* à le trouver, si elle peut.

Nous lisons dans la *Gazette de France* :

La mort imprévue et prématurée de M. Aguado est un événement marquant dans le monde spéculateur et financier. Cet opulent Espagnol était un exemple de ces fortunes colossales et rapides, acquises dans le désordre des révolutions. Parti de la position la plus étroite et la plus obscure, il s'était enrichi par les emprunts successifs que le gouvernement de son pays contractait à travers le choc des factions et les vicissitudes des partis. Là où beaucoup de gens perdaient leur fortune par suite de la confiance qu'ils avaient dans l'avenir de l'Espagne, celle de M. Aguado s'était accrue dans les jeux de Bourse jusqu'à devenir fabuleuse. Il faut dire que, par une sorte de compensation, le possesseur de tant de richesses en faisait un noble usage. M. Aguado aimait et protégeait les arts. Sa galerie de peinture est une des plus belles et des mieux choisies de la capitale. Son amitié pour Rossini et les encouragemens qu'il prodiguait aux artistes italiens, n'ont pas été sans influence sur les progrès de l'art musical.

Il avait désarmé l'envie par une sorte d'existence de grand seigneur qui ne manquait pas de générosité et de grandeur.

Comblé des dons de la fortune, rassasié des jouissances du luxe, il recherchait les satisfactions de l'amour-propre et de l'esprit. Le titre de marquis de Las Marismas, des décorations, des rapports avec les hommes les plus éminens, une existence toute princière, semblaient devoir compléter une situation aussi brillante. Et cependant il a été en Espagne chercher de nouvelles sources de richesses et de nouveaux honneurs; car il était question pour lui du ministère des finances. Une attaque d'apoplexie l'attendait au milieu de tant de prospérités, et c'est au bord d'une mine dont il rêvait la fructueuse exploitation, qu'il a trouvé la mort!

Voici la liste des Tableaux, avec les prix auxquels ils ont été adjugés à la vente qui s'est faite à Paris, provenant de la Collection du comte de Beregaux :

Numéros du Catalogue		Prix. Francs.
1.	Backhuisen (Ludolf). *Une mer orageuse.*	5,500
2.	Berghem (Nicolas). *Le passage du Bac.*	12,000
3.	Berck-Heyde (Gerrets). *Rue d'une ville de Hollande.*	1,410
4.	Bol (Ferdinand). *Un Portrait d'homme.*	2,050
5.	Both (Jean). *Paysage, soleil couchant.*	21,200
6.	Cuyp (Albert). *Un Pâturage.*	18,100
7.	Le Duck (Jean). *Un Musico hollandaise.*	900
8.	Van Dyck (Antoine). *Un Portrait d'homme.*	350
9.	Van Dyck (Philippe). *La Servante amoureuse.*	2,460
10.	Van Elst. *Les Pêcheurs.*	590
11.	Van Goyen (Jean). *Paysage, Marine.*	410
12.	Van der Heyden (Jean) et Van den Velde (Adrien). *Vue de Ville.*	17,003
	Jamais, peut-être, un Van der Heyden n'avait été porté à un prix aussi élevé.	
13.	Hobbema (Minder). *L'entrée d'un Bois.*	25,000
14.	De Hooch (Pierre). *Cour intérieure d'une maison hollandaise.*	12,700
15.	Van Huysum (Jean). *Fleurs et Fruits.*	10,000
16.	Karel du Jardin. *Passage du Gué.*	20,300
17.	Maas. *Une jeune Page.*	4,001
	Ce Tableau, qui ne vaut pas le quart de ce qu'il a été payé, est un exemple de ce que peuvent produire dans les ventes les commissions illimitées et la rénomnée de certains noms.	
18.	Metzu (Gabriel). *La Collation.*	9,050
19.	Van der Meulen. *Promenades en Gamarets.*	1,005
20.	Mieris (François Van). *Le Chantre ensanglanté.*	22,100
21.	Moro (Antoine). *Portrait d'Homme.*	405
22.	Quinegang. *Le Retour des Troupeaux.*	18,000
23.	Ostade (Adrien Van). *La partie de Trictrac.*	7,000
24.	Ostade (Adrien Van). *La partie de Trictrac et la partie de Cartes.*	
25.	Ostade (Isaac Van). *Le Repos.*	
26.	Potter (Paulus). *Le Maréchal Ferrant.*	
27.	Pinacker (Adam). *Vue dans les montagnes.*	
28.	Pinacker (Adam). *Paysage dans les montagnes.*	
29.	Ruysdael (Guillaume Van). *Paysage montagneux avec animaux.*	
30.	Rubens (Pierre-Paul). *Sainte Catherine (demi-nature).*	
31.	Rubens (Pierre-Paul). *Le Sommeil de l'Enfant Jésus. Marouflé sur bois.*	
	Tableau douteux.	
32.	Ruysdael (Jacques). *Une Chute d'eau.*	1
33.	Ruysdael (Salomon). *Paysage maritime.*	
34.	Steen (Jean). *La Servante au corsage rouge.*	6
35.	Teniers (David). *Un Cabaret de village.*	11
36.	Teniers (David). *L'Espion, ou le corps-de-garde des Singes.*	3
37.	Ter Borch (Gerrit). *La Dégustation.*	
38.	Van den Velde (Adrien). *Le Départ pour la Chasse.*	20
39.	Van den Velde (Guillaume). *Un Combat naval.*	22
40.	Wouwermans (Philippe). *L'Espion.*	36
41.	Wynants (Jean). *Coteau sablonneux.*	3
44.	Veronèse (Paulo-Caliari). *Portrait de Femme.*	2
52.	Greuze (Jean-Baptiste). *L'Amour.*	
53.	Greuze (Jean-Baptiste). *Psyché.*	

Extérieur.

INDE.

(Extrait d'une lettre de Cawnpore, du 16 février.)

Nous recevons à l'instant même des lettres du quartier général, qui contiennent des nouvelles de Candahar jusqu'au 12 janvier dernier. Un combat avait eu lieu entre nos troupes et les Afghans. Elles avaient remporté la victoire; 153 Afghans avaient été tués et 200 blessés. Nous avons eu 3 officiers légèrement blessés, 2 soldats tués et 20 blessés. Des lettres du général, jusqu'au 30 du mois dernier annoncent que les troupes avaient pris 175 taureaux. La nouvelle la plus importante est que Shah Soujah, qui nous a déjà coûté des millions, nous a trahis. Il a adressé à Sheer-Singh une lettre pour le prier de le seconder dans son projet de se débarrasser de ses ennemis (il est habile pour nous nommer); il a écrit des lettres analogues à d'autres princes Indiens. Il est certain qu'il aurait pu procurer des vivres à nos troupes, qui se battaient pour lui dans le Caboul. Le jour de la vengeance n'est pas éloigné. Lady Mac Naghten écrit que les prisonniers sont bien traités. Elle espérait recouvrer prochainement sa liberté.

TURQUIE.

On lit dans la *Gazette de Carlsruhe* :

« D'après les nouvelles de Constantinople du 30 mars, le bruit courait dans cette ville, que les Druses étaient sur le point de se procurer des munitions de guerre de Malte. C'est ce qu'avaient appris les Maronites et ce qu'ils avaient voulu empêcher. Dans le combat dont ce fait avait été l'occasion, 80 hommes auraient perdu la vie. On dit que parmi les morts se trouvaient cinq officiers anglais, et que cinq autres avaient été faits prisonniers par les Maronites. »

ITALIE.

On mande de Florence, le 8 avril :

« Le prince Corsini est parti avant-hier en qualité d'envoyé extraordinaire de S. A. I. le grand-duc pour se rendre à Turin.

» Les études et les vues réunies par les frères Cesnetzoff, pendant leurs voyages dans la Crimée, le Caucase et sur le Volga offrent le plus grand intérêt. Les ravins et les blocs de rocher sont d'un genre particulier et offrent aux peintres de paysage une riche récolte. Ces artistes ont fait leur voyage sur le Volga par ordre de S. M. l'empereur et à bord d'un vaisseau destiné à cet usage. Ils sont intentionnés, avant de retourner dans leur patrie, de faire un voyage en Egypte et en Italie.

» On attend journellement la délivrance de S. A. I. la grande-duchesse. »

RUSSIE.

On mande des frontières de Pologne, le 6 avril, à la *Gazette Universelle* d'Augsbourg :

« La révolte militaire à St.-Pétersbourg, dont il a été question, s'est réduite enfin à une tentative de séduction pour porter les troupes à l'insubordination, et se présente à la tête de ces masses de gens déportés en Sibérie, qu'un individu condamné à la détention.

» On apprend que la guerre du Caucase sera poussée encore plus vigoureusement cette année que les précédentes, sous le commandement des généraux Fœksi et Grabbe. On emploiera à ce qu'on dit, à cet effet toute la cavalerie légère des gouvernemens de Moscou et d'Orel. Dans les derniers temps il n'y a eu ni dans le royaume de Pologne ni mouvemens ni marches de troupes; cependant ce printemps il pourra y avoir quelque dislocation.

» Ce qui mérite d'être remarqué c'est que le czarewitch dans ses réjouissances ont eu lieu à Varsovie bien dernièrement comme à St.-Pétersbourg et à Moscou et que les Polonais ont généralement applaudi ces divertissemens. »

ALLEMAGNE.

La *Gazette de Cologne* publie la lettre suivante, datée de Vienne, le 14 avril :

« Il y a toujours entre Vienne et Paris un échange de courriers si fréquent, qu'on peut bien supposer que les cours viennent d'être des objets d'explications très-pressantes et générales, ou bien que le cabinet des Tuileries a demandé aux autres cours relativement aux affaires d'Orient, c'est-à-dire, pour faire reconnaître le jeune reine Isabelle, ainsi que le ministère du duc Decazes, espère que l'appui des ambassadeurs des puissances du Nord à la cour de Madrid pourra seule faire cesser la querelle d'étiquette actuelle, prévenir le retour de semblables mésintelligences et paralyser l'influence anglaise à Madrid. On mêle aussi dans ces bruits le prétendant, et son départ de Bourges. Ce qui donne consistance à ce bruit, c'est l'arrivée inattendue à

grande partie du public, de M. Pageot, ex-envoyé de Madrid. M. Pageot, dit-on, vient pour soutenir le Salvandy dans ses démarches à cet égard, et comme il est session de notions très-profondes sur l'état de l'Espagne, ra de toutes parts une grande valeur à ses éclaircisse- Aussi, après son arrivée, M. Pageot fut présenté par le Salvandy au prince de Metternich dans une très-longue ence, après laquelle les deux diplomates français se rendi- chez le prince Paul Esterhazy qui leur rendit leur visite. ande aussi sur ce fait, car c'est un bruit généralement té que le prince Esterhazy n'est nullement défavorable ms et aux projets qui peuvent avoir pour but de faire ître la jeune reine Isabelle. Selon d'autres, tous ces ne reposeraient que sur des chimères, et le véritable des négociations existantes entre Vienne et Paris et de la nce de M. Pageot serait la non ratification par la France du relatif au droit de visite. Des personnes ordinairement informées, qui donnent cette explication, ajoutent que la fait des propositions telles qu'elles font espérer des modi- ons au traité conformes à ses vœux, et l'on a même assuré, quelques jours, que le prince Paul, dont la santé lui per- présent d'entreprendre le voyage d'Angleterre, se ren- provisoirement à Londres pour contribuer à réaliser ces nces. »

SUISSE.

Observateur Suisse contient l'article suivant, sans une autre explication :

« D'après un bruit certain, notre gouvernement a reçu du ernement wurtembourgeois, l'annonce officielle que tous ets wurtembourgeois doivent quitter la Suisse, sous peine déchus de leurs droits de citoyen, s'ils n'ont reçu une au- spéciale du roi de continuer leur séjour dans ce pays. »

PRUSSE.

On lit dans la *Gazette d'Etat*, en date de Brandenbourg, avril :

« Le jubilé de S. M. l'empereur de Russie qui, il y a aujour- 25 ans, prit le commandement en-chef du 6e régiment de ssiers, en garnison chez nous, a donné lieu à des fêtes aussi pour ce régiment que pour Brandebourg. Hier, au soir à res, S. M. le roi est arrivé dans notre ville brillamment née, où se trouvaient déjà réunis le général russe de off et le prince Baratinski, plusieurs généraux et les offi- ayant autrefois appartenu à ce régiment, tous venus dans t d'assister à cette fête. S. M., après avoir admis en au- ces officiers, ainsi que le clergé et les autorités, a daigné oir des mains du lieutenant-colonel de Dassel, l'histoire du ent, et a permis au magistrat et aux représentans de la oisie de lui offrir un exemplaire de la médaille que la fait frapper à l'occasion de ce jubilé. S. M. ayant été rmée que ce témoignage de respect pour l'illustre chef giment était déjà parti pour St.-Pétersbourg, et que la ille avait déjà été distribuée, la veille, aux officiers et aux du régiment, comme une marque du vif intérêt que la prend, et comme un gage de la bonne harmonie pour elle a félicité la ville, avec la plus grande bienveillance, manière heureuse donc elle avait su apprécier cette fête.

» Ce matin nous avons été agréablement surpris de l'arrivée de AA. RR. les princes Charles et Albert, qui, avec S. M. le roi régiment entier, ont assisté au service divin, dans la Ca- ole. A l'issue du service, S. M. et LL. AA. RR. ont visité se St.-Catherine et la fabrique de soie.

» Après la revue du régiment, S. M. a daigné réunir autour le corps d'officiers et de faire donner lecture d'une lettre M. l'empereur, adressée au régiment et de la liste des pro- Cette lettre a produit la plus profonde impression. Le suite adressé aux officiers une allocution qui a été ac- avec le plus grand enthousiasme.

» Le banquet que S. M. a donné dans une salle décorée mili- ent, et auquel avaient été invités les généraux, les anciens des du régiment et ses officiers actuels, le clergé, les rités, etc., le roi a porté un *toast* à l'illustre chef du régi- l'empereur de Russie, aux armées prussiennes et russes, de cuirassiers. Le monarque a porté également un *toast*, ville de Brandenbourg.

» M. et les princes ont quitté la ville, vers le soir, en dai- exprimer qu'ils emportaient une agréable impression de

— On apprend de Breslau que le professeur Hoffmann (de ersleben), a été destitué par suite de la publication de ses ons politiques. On parle de souscriptions pour secourir crivain sans fortune, jusqu'à ce qu'il soit dans une position favorable.

HANOVRE.

Gazette de Hanovre, du 19 avril, annonce que S. M. a daigné conférer :

Grand'-croix de l'ordre royal des Guelphes, à M. de Schil- grand-maître de la cour de S. M. la reine de Prusse ;

La croix de commandeur de 1re classe, du même ordre, au nant-général en retraite, de Strantz II, au service de , à Neisse ;

La croix de chevalier du même ordre, au major comte de ffen, et au conseiller de régence Hahn, à Magdebourg, eux au service de Prusse ; la croix du premier est en bril- et

Du même ordre, de 4e classe, au cammérier privé Schœning, conseiller aulique Witte, à Berlin.

NASSAU.

On écrit de Wisbade, le 18 avril :

« Il est maintenant sûr que la famille impériale de Russie ne ra pas durant le courant de cet été aux bains d'Ems. S. M. trice a joui d'une assez bonne santé durant l'hiver passé comme par conséquent n'ont pas trouvé urgent un pareil rent. D'ailleurs, la fête de la 25e année de mariage de empereur et l'impératrice, qui sera célébrée le 13 juil- toute la pompe et la solennité qu'exige un si heureux ainsi que la confirmation officielle de la nouvelle de de grossesse de S. A. I. Mad. la grande duchesse ouse de l'auguste héritier du trône, et dont la délivran- ce, à ce qu'on assure, aurait lieu vers la fin de l'automne, em- pêchent S. M. l'impératrice et la famille impériale de Russie de quitter St.-Pétersbourg pendant le courant de cet été. »

ESPAGNE.

On écrit de Bayonne : « Le 14, la commission chargée de l'examen de la proposition Marliani, a déclaré qu'il n'y avait pas lieu de s'occuper de cette question.

« L'Infant don François de Paule et sa famille sont arrivés à Madrid le 15. »

ANGLETERRE.

La question de la Syrie a été agitée dans la Chambre des Communes, séance du 19 avril.

Le *Dr Bowring* a demandé à sir Robert Peel si le gouvernement avait reçu de Constantinople, la nouvelle officielle que la Porte avait l'intention d'envoyer des troupes arnautes irrégulières en Syrie. « Pendant la dernière campagne de Syrie, a dit le Dr Bowring, les excès commis par ces troupes, ont été des plus affreux. Le bruit court que le gouvernement ottoman a l'intention d'envoyer un autre corps de ces troupes irrégulières en Syrie. Je désire être informé si ce fait est réel, et si le gouvernement de S. M. a fait des démarches pour l'empêcher.

Sir Robert Peel a répondu ce qui suit :

« En répondant aux questions faites par le préopinant, il ne sera permis, j'espère, de répondre en même temps à une question se rapportant à-peu-près au même sujet, et qu'a annoncée le commodore Napier. On demande, s'il est vrai que la Sublime-Porte ait refusé de rappeler Omar-Pacha, du gouvernement du Liban. Je ne puis répondre à ces questions sans mentionner la position anomale dans laquelle je me trouve comme ministre de la couronne, par rapport à l'état des affaires en Turquie et en Syrie. Si les rapports de ces deux pays avec l'Angleterre, étaient d'une nature ordinaire, je croirais refuser de répondre à des questions du genre de celles qui viennent de m'être faites; parce qu'alors rien ne serait plus inconvenant que de voir un ministre de la Grande-Bretagne vouloir donner des renseignemens sur des affaires d'un caractère domestique, qui se passent dans d'autres pays. Mais nos relations avec l'Empire-Ottoman, et spécialement avec la Syrie, sont aujourd'hui d'une nature si particulière, que je n'hésite pas à faire, ce que, en d'autres circonstances je repousserais. Le commodore a demandé si la Porte a refusé de rappeler Omar-Pacha du gouvernement du Liban. Je n'hésite pas à déclarer que jamais, selon moi, nomination a été plus impolitique que celle d'Omar-Pacha. La raison sur laquelle je base ma réponse au commodore, est celle-ci : Durant la campagne de Syrie, des assurances ont été données par la Porte aux autorités britanniques, au sujet du gouvernement du Liban. Ces assurances donnent à ces autorités des titres à réclamer l'intervention du gouvernement britannique, pour voir si ces engagemens de la Porte, sont remplis. En conséquence, le gouvernement anglais a fait à la Porte, des représentations contre la continuation d'Omar-Pacha dans ses fonctions. Il y a des circonstances dans la vie de cet officier, qui rendent sa nomination tout-à-fait inexcusable. Des assurances ont été reçues de la Porte qu'Omar-Pacha sera rappelé, et que quelqu'autre arrangement serait fait pour l'administration des affaires du Liban.

» Quant à la question que m'a adressée l'honorable membre pour Bolton (le Dr Bowring), je regrette de dire que la Porte a jugé convenable d'envoyer des troupes albanaises en Syrie. Le gouvernement a été informé le 4 avril, que telle était l'intention de la Porte. Le 6, des instructions ont été expédiées au ministre britannique à Constantinople, sir Stratford Canning, à l'effet de représenter à la Porte, de la manière la plus sérieuse, que rien que des troubles et des maux résulteront de l'emploi d'Albanais, en Syrie. Il paraît cependant, que sir Stratford Canning, sans attendre des instructions de son gouvernement, a, de son propre chef, représenté à la Porte, que l'emploi de pareilles troupes en Syrie, ne manquerait pas d'être repoussé par le gouvernement britannique. En suite de ces représentations, la Porte a donné l'assurance que les troupes albanaises dont, je crois, le nombre a été fortement exagéré, ne seraient pas employées dans l'intérieur, mais seulement dans quelques parties spéciales des côtes de Syrie. Elle a justifié l'emploi de ces troupes, par le grand nombre de soldats turcs qui ont péri dans ces localités spéciales. Elle a positivement promis qu'elles ne seraient employées dans aucun district du Liban.

FRANCE.

On écrit de Paris, le 21 avril :

C'est décidément lundi prochain 25 avril, que le roi et la famille royale quitteut le palais des Tuileries pour aller passer une partie de la belle saison à Neuilly. Le prince de Wurtemberg, ainsi que le roi et la reine des Belges, iront aussi demeurer à Neuilly, où ils resteront jusqu'après les couches de la duchesse de Nemours; ils habiteront le pavillon qui avait été construit pour la princesse Marie.

— Toute la matinée, le roi des Belges a encore eu de longues et nombreuses conférences, au pavillon Marsan, avec divers personnages politiques. Presque tous les jours l'ambassadeur d'Angleterre visite S. M. Belge.

— On disait aujourd'hui à la Chambre que M. le maréchal Moncey, gouverneur des Invalides, était mort dans la matinée.

— On lit dans le *Messager* :

« Plusieurs journaux ont annoncé, hier, la mort de M. Aguado. Nous apprenons, ce soir, que sa famille n'a reçu encore à ce sujet, aucune nouvelle que l'on puisse considérer comme certaine; quelques rapprochemens faits, sur les dates et les distances font naître des doutes sur l'exactitude de cette nouvelle. »

D'un autre côté nous trouvons dans le *Journal des Débats* les détails suivans : « M. Aguado était, le 7 de ce mois, à Oviédo, où il est resté jusques au 11. Le 11, il partit d'Oviédo, pour se rendre à Gijon en passant par une route qu'il avait fait construire dans les montagnes des Asturies. A peine y fut il engagé avec ses deux voitures, qu'une bourrasque affreuse de neige, intercepta les communications. Il fut impossible aux voitures d'avancer, malgré les efforts d'un grand nombre de montagnards qui cherchaient à déblayer la route. M. Aguado renvoya ses équipages à Oviédo et résolut de se rendre à pied à Gijon. Cette imprudence lui a coûté la vie. Le froid, la fatigue, la neige dans laquelle il a risqué plusieurs fois de se perdre l'exténuèrent, et ce ne fut qu'à grand'peine qu'il put s'abriter chez un curé après plusieurs heures d'une marche semée de dangers. En arrivant à Gijon, accablé de fatigue et de froid il se trouva subitement incommodé, et malgré tous les soins empressés de son médecin, de son frère et de quelques amis, il succomba bientôt après, frappé d'un attaque d'apoplexie foudroyante. »

— On écrit de Tanger, au *Courrier Français* :

« Depuis la conquête d'Alger par la France, l'empereur de Maroc, par religion, par politique et par intérêt personnel, a constamment fait une guerre sourde au vainqueur, et chaque fois qu'un revers est venu obscurcir la gloire de nos armes, les Marocains y ont puissamment contribué ; par religion, parce que l'empereur, considéré comme le second chef de l'islamisme, doit, ainsi que le Koran l'ordonne, soutenir ses frères contre les infidèles ; par politique et par intérêt personnel, parce que l'empereur et son Divan ont parfaitement compris que la domination française, solidement établie, en Algérie, mettait en péril la religion et l'état par le contact de la civilisation.

» Pour prévenir ces résultats, le Divan du Maroc, qui n'a pas la dose d'ignorance qu'on lui suppose généralement, a pensé que, sans se déclarer ouvertement, il fallait protéger l'Emir des Arabes par tous les moyens. Tout ennemi de notre domination, tout émigré de l'Algérie, est reçu avec distinction dans le Maroc. L'Angleterre n'a dans ce pays aucune influence ; elle peut bien, selon son habitude, ourdir quelques obscures et misérables intrigues, mais jamais elle ne conduira le Divan à son gré. Le Maroc craindrait l'Angleterre comme alliée, de même qu'il redoute le voisinage de la France. L'empereur, qui veut étendre sa souveraineté sur la province d'Oran, aidé d'Abd-el-Kader, mais il repousse l'intervention directe de l'Angleterre, dont il connaît l'égoïsme et l'esprit d'envahissement.

» Depuis que nous occupons l'Algérie, on a vu des Marocains dans l'armée d'Abd-el-Kader, et l'empereur Abderamman ne l'ignore pas ; quand il proteste de son ignorance pour calmer la susceptibilité de la France, il déguise la vérité.

» En décembre 1830, une armée marocaine, commandée par un neveu de l'empereur, parut devant Mascara, qui lui ouvrit ses portes; la ville de Tlémecen fut peu après occupée. Abderamman, profitant des troubles qui agitaient la province d'Oran, espéra un instant la réunir à son empire.

» Médéah fut gouvernée en 1832 et 1833, par un envoyé de l'empereur du Maroc, mais il ne put s'y maintenir, et bientôt l'armée du Shérif, disloquée par des révoltes partielles, fut obligée d'évacuer la province d'Oran.

» Au mois d'avril 1836, un rassemblement considérable, composé en partie de Marocains, attaqua une colonne sortie du camp de la Tafna, et la poursuivit jusque dans les retranchemens. Après le combat de la Sickah, on demanda des explications, mais on se contenta de la déclaration faite par l'empereur, que ses sujets avaient prêté assistance à l'Emir sans son aveu, et que des défenses allaient être publiées dans toutes les tribus de la frontière.

» Le gouvernement, dans ses documens officiels, avoue lui-même, qu'Abd-el-Kader a toujours trouvé des ressources dans le Maroc, qui est son principal entrepôt pour les munitions de guerre.

» D'un autre côté, nous savons que les présens envoyés à l'Emir par le roi des Français ont été cédés à l'empereur en échange des services que ce dernier lui rendait journellement.

» Enfin, dans les derniers combats livrés près de Tlémecen, on a eu la preuve certaine que la plus grande partie des soldats d'Abd-el-Kader avaient été recrutés dans le Maroc.

» En cet état de choses, le gouvernement français ne peut hésiter à demander une satisfaction réelle, s'il ne veut pas compromettre la dignité et les intérêts de la France en cédant à un ripitelet d'un état barbaresque. »

— On écrit de Toulon, sous la date du 16 avril, que les vaisseaux *le Friedland*, *le Jemmapes*, *la Ville de Marseille* et *le Généreux*, commandés par MM. Cosmao-Dumanoir, Legouarant de Tromelin, Quernel et Grach, capitaines de vaisseau, arrivés récemment du Levant, viennent de recevoir l'ordre de faire immédiatement tous les emplacemens en quarantaine et de se disposer promptement à gagner le large. On pense que cette division est destinée à faire une démonstration contre l'empire de Maroc, et que le commandant de la division à laquelle on attachera sans doute un ou deux bateaux à vapeur, aura la mission d'exiger l'expulsion d'Abd-el-Kader du Maroc, avec promesse de ne plus lui donner asile.

BELGIQUE.

On écrit de Bruxelles, le 22 avril :

Dans son comité secret d'hier, le Sénat a terminé la discussion du projet de loi sur les indemnités. A trois heures, la séance a été rendue publique pour le vote sur l'ensemble. Le projet a été adopté sans amendement par 27 voix contre 6.

VARIÉTÉS.

ACADÉMIE DES SCIENCES A PARIS.

Mémoire de M. Durocher, ingénieur des mines, sur le diluvium et sur les traces que ce phénomène a laissées dans le nord de l'Europe. — Sur les causes qui l'ont produit. — Rapport de M. Elie de Beaumont sur ce travail. — Révolutions de la Mer, par M. Adhémar-Sur l'irrégularité des marées par M. Chazallon. Elles sont en rapport avec la précession des équinoxes et sont dues à la différence de température qui existe entre les deux hémisphères.

M. Elie de Beaumont a fait récemment un rapport fort remarquable sur un Mémoire de M. Durocher relatif au phénomène diluvien dans le nord de l'Europe. Ce jeune ingénieur, attaché à la commission scientifique chargée de l'exploration de ce Nord, sous la présidence de M. Cuvier, a consacré plus d'une année à un voyage dans l'intérieur de la Russie, de la Pologne, du nord de l'Allemagne et du Danemarck, afin d'étudier sur une grande échelle les traces d'érosion et de transport qui occupent aujourd'hui l'attention des géologues. Le phénomène qui les a laissés, et que l'on désigne sous le nom de *diluvien* ou *erratique*, est en effet un des plus remarquables dont la géologie nous ait révélé l'ancienne existence. Il consiste dans la présence d'une masse considérable de blocs de rochers erratiques, disséminés sur toute la surface du nord de l'Europe, tous semblables entr'eux, mais différens par leur nature, du sol sur lequel ils reposent. Ces cir-

constances singulières ne sont pas du reste les seules qui donnent à ces blocs erratiques une même origine. Ils sont sans distinction composés de roches granitiques qui forment les montagnes de la Laponie et de la Norvège ; ils sont disposés en traînées continues dont la direction montre leur point de départ, et la route qu'ils ont suivie ; enfin, ils ont laissé sur leur passage des stries, des sillons, comparés par Saussure à des ornières, et qui paraissent le résultat du frottement qu'ils ont exercé dans leur transport. Ces faits, déjà connus depuis long-temps, mais que M. Durocher a pour ainsi dire généralisés, en les étendant, conduisent à admettre que ces contrées septentrionales ont été sillonnées, avant la naissance du genre humain, par un vaste courant, se dirigeant, du Nord au Sud, lequel a démantelé les montagnes polaires, et en a transporté les débris dans les vastes plaines de la Russie, de la Pologne et de la Prusse.

Quant à la manière dont l'impulsion, une fois produite, aurait donné naissance aux effets observés, M. Durocher conçoit qu'une grande masse d'eau, partie des régions polaires, et probablement *accompagnée de glaces*, est venue inonder les contrées septentrionales depuis le Groenland jusqu'à la chaîne des monts Ourals. Le courant, dit-il, s'est précipité du Nord vers le Sud, envahissant la Norvège, la Suède et la Finlande, démantelant les montagnes et les rochers qu'il trouvait sur son passage, polissant leur surface, et y traçant des sillons et des stries au moyen des détritus qu'il en arrachait. Les mêmes masses d'eau qui avaient passé sur la Scandinavie et la Finlande, ont dû se répandre sur l'Allemagne, la Pologne et la Russie et y produire encore des phénomènes d'érosion et de transport. L'état parfait de conservation des blocs erratiques est une preuve incontestable de la présence d'énormes glaçons dans le torrent qui traversa notre hémisphère. En effet, on ne pourrait comprendre comment ces blocs, après avoir parcouru des distances égales quelquefois à plusieurs centaines de lieues auraient conservé la vivacité de leurs arrêtés. Leur poids énorme ne permettait pas de supposer qu'ils eussent pu rester suspendus dans la masse fluide, et par conséquent ils auraient dû être émoussés et arrondis par le frottement sur la surface des rochers.

Un phénomène naturel et fréquent est venu donner l'explication très-simple de cette circonstance singulière. Chaque printemps, lorsque la ceinture des glaces qui s'est formée pendant l'hiver autour de la Baltique, vient à se rompre, on voit des glaçons qui retiennent emprisonnés des blocs de granite ; et ces glaçons étant portés par les courans à de grandes distances, charrient les blocs avec eux. Ce sont de véritables blocs erratiques de six à sept pieds de longueur et plus, qui sont ainsi transportés. Pour passer de ce phénomène contemporain à l'explication des terrains erratiques, il suffit de se représenter les rivages actuels de la Baltique couverts par la nappe d'eau marine dans laquelle s'est formé le dépôt stratifié et souvent coquillé qui y existe sur un grand nombre de points, et d'imaginer que le même phénomène s'y opère sur une plus grande échelle. Il est vrai que cette plus grande échelle ne peut se concevoir qu'en admettant des hivers assez froids pour permettre à de vastes glaçons de flotter en grand nombre jusqu'au 50e degré de latitude. Les blocs erratiques ne seraient donc pas des *pierres roulées*, mais des *pierres flottées*. Nous croyons qu'une partie du phénomène des blocs erratiques est effectivement due à cette cause ; mais, quel que soit le rôle qu'on pourra attribuer aux eaux d'une mer tranquille, et aux glaces de cette mer, il nous paraît qu'une autre cause plus puissante a dirigé d'immenses courans du Nord au Sud. Quant à cette cause, nous en ignorons tout-à-fait la nature.

M. Adhémar a cherché à résoudre cette question importante de la physique du globe, dans une brochure qu'il vient de publier, sous le titre de *Révolution de la mer*, et qu'il a adressée à l'Académie. La théorie qu'il propose, quoique sujette à objections, nous a cependant paru très-ingénieuse, aussi croyons-nous devoir en indiquer la substance, à la suite du Mémoire de M. Durocher. M. Adhémar commence par rappeler qu'il résulte de la position actuelle de l'axe de la terre, par rapport au plan de son orbite, qu'il existe une inégalité de longueur entre l'hiver de l'hémisphère austral et le nôtre Mais par l'effet de la précession des équinoxes, combinée avec le déplacement de l'orbite terrestre, le contraire doit avoir lieu en 10,500; c'est-à-dire qu'à cette époque l'automne et l'hiver de l'hémisphère austral seront au contraire plus courts que les nôtres. Par suite de cette circonstance, suivant M. Adhémar, la quantité de chaleur que reçoit et que conserve le pôle antarctique, est plus faible que celle qui se produit au pôle arctique. Il doit donc se former, dit-il, une quantité de glaces plus considérable au premier de ces pôles qu'au second, et cette différence, répétée pendant plusieurs milliers d'années, finira par être considérable. Supposons donc, que la masse de glaces du pôle antarctique soit devenue telle, qu'elle touche le fond des mers; ne pouvant plus s'accroître dans le sens de la profondeur, elle augmentera en hauteur. Alors les glaces de l'hémisphère boréal étant moins considérables que celles des mers australes, le centre de gravité du globe sera nécessairement déplacé, et les eaux, obéissant aux lois de la pesanteur, se précipiteront dans l'hémisphère boréal où elles s'accumuleront ; les continens voisins du pôle antarctique seront abandonnés par la mer, tandis que ceux que nous habitons seront submergés. Cette supposition, qui repose, comme l'on voit, sur la différence de température qui se concentre dans chaque hémisphère explique naturellement la grande prédominence des mers dans l'hémisphère austral, où elles sont huit fois plus abondantes que dans le nôtre ; c'est par un changement dans le centre de gravité de la terre que les eaux, à une certaine époque, se sont précipitées vers le Sud ; mises d'abord en mouvement avec une extrême lenteur, elles ont bientôt formé des courans rapides auxquels M. Adhémar attribue les immenses dépôts de sables, de cailloux roulés et de blocs erratiques qui recouvrent une si grande partie des contrées septentrionales, et dont nous avons parlé au commencement de cet article. Ce phénomène étant inhérent à la formation de la terre, il doit se reproduire à des époques pour ainsi dire périodiques, et le pôle austral doit avoir un jour son diluvium, ainsi qu'il a eu lieu au pôle boréal. Cette révolution, qui anéantira probablement tout ce qui existe actuellement sur la terre, s'accomplira, suivant M. Adhémar, quand la masse de glaces qui s'accumule dans ce moment au pôle austral sera devenue prédominante, époque qui, suivant les calculs de l'auteur, serait comprise entre l'année 12,000 et 13,000 de notre ère.

Sur l'irrégularité des marées. — Les mouvemens du flux et du reflux sont comme chacun sait en rapport avec la marche de la lune. Il paraît donc en résulter nécessairement que lorsqu'aucune circonstance particulière n'agit sur les marées, leur niveau moyen est constant dans un point déterminé. M. Chazallon a montré, par des observations multipliées et faites avec beaucoup de soin, que cette supposition est erronée, et que les marées sont sujettes à des oscillations qui ont une période de 1/4, 1/6, 1/8, 1/10, etc., de jour. A Goury, près du cap la Hague, le niveau varie d'environ 70 mètres. M. Chazallon a également reconnu que la loi suivant laquelle la mer s'élève et s'abaisse s'écarte beaucoup de la loi donnée par Laplace, et la durée du flot bien loin d'être égale à celle du jusant, en diffère quelquefois de 2 h. 15 m.

Ces résultats sont d'un haut intérêt pour la marine.

Une leçon de danse. — Le maire de l'un des chefs-lieux de canton de l'arrondissement de Montargis vient de faire publier un arrêté qui mérite d'être connu.

Ordonnance de police concernant les bals publics.

« Nous maire de la ville de Lorris, considérant combien le désordre régna jusqu'à ce jour dans la salle de danse, avons ordonné et arrêtons ce qui suit, savoir :

»Art. 1. Vu les accidens graves occasionés par la manière dont on danse depuis quelque temps, à partir de ce jour il sera défendu expressément de *danser le galop*, sous peine d'une amende de 5 à 10 fr. payable par les musiciens qui auraient fait danser ladite danse, ou par le chef de l'établissement qui ne l'aura pas empêché, et en cas de récidive l'amende sera double et la salle de danse fermée jusqu'à nouvel ordre.

»2. Ayant remarqué combien il tombe de jeunes filles pendant la figure nommé *pastourelle*, ne pouvant supprimer ladite figure, il est défendu de tourner aussi vite, de sauter et de frapper des deux pieds.

»3. Toutes danses qui par leur indécence peuvent effaroucher la vertu des jeunes filles sont expressément défendues.

»4. Tout danseur qui frappera des pieds, querellera, criera, ou dansera indécemment devra cesser sur l'observation du musicien ou toute autre personne chargée de veiller au maintien du bon ordre ; s'il continue, il sera mis à la porte, et en cas de récidive il sera puni suivant la loi.

»5. La présente ordonnance sera affichée dans la salle de danse : les musiciens, les gendarmes, le garde-champêtre et tous les citoyens partisans de la tranquillité publique et du bon ordre doivent veiller à l'exécution de la présente ordonnance. »

ANNONCES.

4530. ANDRÉ SALMON a l'honneur d'annoncer que son épouse vient d'arriver de Paris avec un très-grand assortiment de Modes, Nouveautés et Lingeries pour la saison.

Nouveau Magasin

de Schals, Soieries, Broderies, Lingeries et d'articles de Modes ;

rue dite *Hoogstraat*, nº 345.

HENRY V. WEERDEN & Comp. ont l'honneur de prévenir les Dames, qu'elles trouveront dans leur Magasin, un bel assortiment de ce qui vient de paraître en Etoffes de Soie, diverses, Foulards de Lyon et des Indes, imprimés pour Robes; Mousseline de laine; Jaconas et Percale imprimés, Schals Cachemirs, longs et carrés ; Echarpes et Fichus de Soie ; Chapeaux de paille de Paris; Fleurs et Rubans, et tous les articles de Modes à des PRIX FIXES et très-modérés. 4531.

Mr. DURLACHER de Londres,

Chirurgien Chiropodiste de la Famille Royale,

A l'honneur de prévenir le public de cette Résidence et des environs qu'on peut le consulter tous les jours de 10 à 4 heures à son domicile *Korte Pooten*, chez M. PROCTOR, excepté les lundi et mardi qu'il se trouve à Rotterdam à l'hôtel du *Duc de Wellington*, chez M. T. Heering, pour l'extirpation totale des CORS, DURILLONS, ONGLES croissant dans la chair et toutes les excroissances des pieds, sans danger de blesser et sans causer de la douleur, de sorte que le patient pourra immediatement chausser des bottes ou souliers neufs. Il a les meilleurs certificats délivrés par de hauts personnages, qu'il a traités et par des membres de la Faculté de Londres ; ceux mentionnés ci-dessous et d'autres se trouvent chez lui à l'inspection de chacun. Il ne restera ici que peu de temps; il prie donc le public de s'adresser à lui le plus tôt possible. 66

CERTIFICATS.

de Monsieur le Baron DE KOCK, Lieutenant-Général à La Haye.

Sir ASTLEY COOPER exprime sa satisfaction à M. DURLACHER, de sa manière d'operer, et certifie volontiers que sa méthode pour l'extirpation des Cors aux pieds est parfaite, puisqu'elle se fait sans l'opération douloureuse d'un instrument tranchant, et que lui-même a éprouvé une guérison totale par cette méthode. Londres 1839.

Certificats : de l'honorable comte Grey, de l'honorable comte de Lonsdale, de l'honorable sir R. Peel, baronet, membre du Parlement et ministre, de l'honorable duchesse de Northumberland, de sir J. Graham, baronet et membre du Parlement, du comte Stanhope, de l'évêque de Carlisle, de l'évêque de Lincoln, de l'archevêque de York, du général-major Grey, etc., etc.

M. Durlacher, pendant le séjour qu'il a fait à Amsterdam, a reçu de diverses personnes distinguées des certificats très-honorables, et qui témoignent de l'excellence de sa méthode.

NB. M. Durlacher se rendra au domicile des personnes qui voudront bien le faire demander. 4511

4532. Mad. A. G. VAN DER HOOP, née RO[illegible], demeurant au *Spui* nº 73, a l'honneur de prévenir les Dames [illegible] de Paris un beau choix d'Étoffes et les plus nouveaux Mod[illegible] saison d'été.

4523. F. MINER, successeur de M. LE GRAS, Doreur [illegible] a l'honneur d'annoncer qu'il vient de se fixer en cette résid[illegible] l'ancienne demeure du susdit M. Le Gras, rue dite: *Mâ[illegible]* nº 346, et qu'il y continue à confectionner tous les ouvrages [illegible] prédécesseur a exécutés à la satisfaction de toutes les personnes [illegible] bien voulu l'honorer de leur confiance. Il se recommande à la [illegible] lance de toutes les personnes qui auraient des dorures à faire [illegible]

Quelques PILULES de LARTIG[illegible]

enlèvent, en 24 ou 36 heures, l'accès de GOUTTE le plus [illegible] avec autant de certitude que le *Sulfate de Quinine* guérit la [illegible] intermittente.

Dépôts chez MM. les pharmaciens ci-après : La Haye, [illegible] Amsterdam, Kluitenaar, *Kalverstraat ;* Bréda, van den Go[illegible] Kerstens ; Maestricht, Grossier ; Rotterdam, E. van Santen Kol[illegible]

Cours des Fonds Publics.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 22 AVRIL.

	Int.	Cours du 21 avril.	Cours du 22 avril. Fluctuations		F
PAYS-BAS.					
Dette active	5	101 5/8	de 101 5/8	à —	—
dº dº	2½	52 7/16	» 52 7/16	» 52 1/2	
dº différée		—	» —	»	
Billets de chance		—	» 26 1/2	» —	
Syndicat	4½	93	» 93 1/8	» 93 3/16	
dº	3½	—	» 77 3/8	» —	
Société de Commerce	4½	156	156 1/8	» 156 1/4	1
dº nouvelle	4½	—	» —	» —	
Emprunt de 1836	4	—	» —	» —	
dº des Indes	5	—	» 99 1/8	» 99 1/4	
RUSSIE.					
Ob. Hope & C. 1798 & 1816.	5	—	» 105 5/8	» —	
dº dº 1828 & 1829.	5		» 105 5/8	» —	
Insc. au G. L.	6		» 69	» —	
Certific. au dº	6	—	» 71	» —	
dº à Hambourg	5	—	» —	» —	
dº à Londres 1822.	5	—	» —	» —	
dº inscript. 1831,33.	5	—	» 98 3/4	» —	
Emprunt de 1840.	4	—	» 89 3/4	» —	
PRUSSE.					
Oblig. à Londres 1830	4	—	» —	» —	
Act. Lot. de 50 Rix	f	—	» —	» —	
ESPAGNE.					
Perp. ém. Amsterdam	5	—	» —	» —	
dº à Londres	3	—	» —	» —	
Passive.	5	—	» —	» —	
Dette différée à Paris		—	» —	» —	
Deffered		—	» —	» —	
Ardouin	5	19 1/4	» 19 9/16	» 19 3/4	
AUTRICHE.					
Oblig. Goll. & Comp.	4	—	» —	» —	
dº métalliques.	5	—	» 106 7/8	» —	
dº dº	2½	—	» —	» —	
NAPLES.					
Certif. à Amsterdam	5	—	» —	» —	
dº à Naples.	5	—	» —	» —	
dº à Londres.	5	—	» —	» —	
DANEMARCK.					
Obl. à Londres.	3	—	» —	» —	
ANGLETERRE.					
Cons. Ann.	3	—	» —	» —	
FRANCE. Inscr. au G. L.	3	—	» —	» —	
POLOGNE. Act. 1835.	f	—	» —	» —	
BRESIL. Cons. Ann.	5	—	» 69	» 69 1/4	
MEXIQUE. dº dº	5	—	» —	» —	
COLOMBIE. emp. 1824.	6	—	» —	» —	
PÉROU. dº dº	6	—	» —	» —	
PORTUGAL.					
Oblig. à Londres.	3	—	» —	» —	

BOURSE DE PARIS DU 21 AVRIL.

	Int.	Cours du 20 avril.	Cours du 21 Fluctuations		
FRANCE.					
Cinq pour cent.		118 95	de 119 00	à 119 20	
Trois pour cent.		81 25	» 81 25	» 81 35	
ESPAGNE.					
Emprunt Ardouin.		25 1/4	» 25	» 25 1/4	
Anc. différée s. int.		—	» —	» —	
Nouv. diff. d.		—	» —	» —	
Passive.		—	» 5	» —	
NAPLES.					
Certificats Falconet.		—	» 107 60	» 107 75	
PAYS-BAS.					
2 1/2 pour cent		—	» —	» —	
BELGIQUE.					
Dette active	5	—	» 103 1/2	» —	
Dito	3	—	» —	» —	
Banque belge.		—	» —	» —	
ETATS-UNIS.					
Obl. de la Banque.		—	» —	» —	
Ech. oct. 1841 et oct. 1842.					
(Jouiss. du 15 oct. 1840.		—	» —	» —	
Ville de New-York, j. janvier 1841.	5	—	» —	» —	
État de New-York, j. octobre 1840.	5	—	» —	» —	
État d'Ohio, j. avr. 1841.	6	—	» —	» —	

BOURSE D'ANVERS DU 22 AVRIL.

	Int.	
Métalliques	5	111
Naples	5	—
Ardouin	5	19 5/8
Dette différée, anc.		—
Dito nouv.		—
Passive.	5	5 3/4
Lots de Hesse		25 1/2

Cours après la Bourse (2 3/4 heures) :

Ardouin 19 11/16 A.

BOURSE DE VIENNE DU 15 AVRIL.

Métalliques, 5 0/0	107 9/16	Lots de 1834.	
Dito, 4 0/0	99 1/4	Actions de la Banque.	
Dito 3 0/0	—		

Le prix de l'abonnement est de 26 florins par an ou 7 florins par trimestre pour La Haye, et de 30 florins par an ou 8 florins par trimestre pour les autres villes du Royaume. On s'abonne au bureau du journal, *Marché-aux-Herbes*, section *E.*, Nº 370, ainsi que chez tous les libraires et directeurs de postes du royaume. M. AUGUSTE DE VIGNY, directeur de la correspondance générale d'annonces, rue des *Filles-St.-Thomas* (*Place de la Bourse*), nº 5, est seul chargé des *Abonnemens* et *Annonces* pour la France.

IMPRIMERIE DE A. D. SCHINKEL.